

AUBAY

Société anonyme

13, rue Louis Pasteur

92513 BOULOGNE-BILLANCOURT CEDEX

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

BCRH & Associés	Constantin Associés
35, rue de Rome	6, place de la Pyramide
75008 Paris	92908 Paris-La Défense Cedex
SARL au capital de 1 300 000 €	S.A. au capital de 831 300 €
490 094 574 RCS Paris B	642 010 045 RCS Nanterre
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Paris	Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

AUBAY

Société anonyme

13, rue Louis Pasteur

92513 BOULOGNE-BILLANCOURT CEDEX

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'Assemblée générale de la société AUBAY,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société AUBAY relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des fonds commerciaux (paragraphe 7.2.2.2 Immobilisations incorporelles du chapitre 7.2.2 Règles et méthodes comptables et note 7.2.3.2.1.1 Actif immobilisé de l'annexe aux comptes annuels)

Point clé de l'audit	Notre approche d'audit
<p>Au 31 décembre 2022, les fonds commerciaux sont inscrits au bilan pour une valeur nette comptable de 51 M€, au regard d'un total du bilan de 250 M€.</p> <p>Ils sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition.</p> <p>A la clôture de chaque exercice, la Direction de la Société s'assure que la valeur comptable de ces fonds commerciaux et des groupes d'actifs rattachés n'est pas supérieure à leur valeur actuelle, déterminée sur la base de la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés (« discounted cash flows » ou DCF), et ne présente ainsi pas de risque de perte de valeur.</p> <p>Les modalités des tests de dépréciation ainsi mis en œuvre, décrites dans les règles et méthodes comptables, intègrent une part importante d'estimations et d'hypothèses, portant notamment sur :</p> <ul style="list-style-type: none">- les prévisions de flux de trésorerie futurs établies sur la base des paramètres issus du processus budgétaire et prévisionnel, étendus sur un horizon de 5 ans, en fonction de taux de croissance et de rentabilité jugés raisonnables par la direction ;- le taux de croissance à l'infini retenu pour les projections de flux de trésorerie ;- le taux d'actualisation (WACC) appliqué aux flux de trésorerie ainsi estimés. <p>Une variation de ces hypothèses est de nature à affecter de manière sensible la valeur actuelle de ces fonds commerciaux et à nécessiter la constatation d'une dépréciation.</p> <p>Nous considérons l'évaluation des fonds commerciaux comme un point clé de l'audit en raison :</p> <ul style="list-style-type: none">(i) de leur poids significatif dans les comptes annuels de la société (20% du total actif),(ii) des jugements et hypothèses nécessaires pour la détermination de leur valeur actuelle, fondée sur des prévisions de flux de trésorerie actualisés.	<p>Nous avons obtenu les tests de dépréciation mis en place par la Société et avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests.</p> <p>Nous avons analysé la conformité aux normes comptables en vigueur de la méthodologie appliquée par la Société ainsi que du modèle d'évaluation de l'ensemble de ces fonds commerciaux, avec l'appui de nos spécialistes en évaluation financière.</p> <p>Nous avons examiné le processus d'élaboration des prévisions budgétaires et d'approbation par la direction de la Société.</p> <p>Nous avons pris connaissance des hypothèses clés retenues et avons :</p> <ul style="list-style-type: none">- examiné la cohérence des projections de flux de trésorerie, par comparaison des prévisions d'activité et rentabilité soutenant la détermination des flux de trésorerie avec les réalisations passées et les estimations de la Direction dans le cadre du processus budgétaire ainsi que par confrontation des prévisions des exercices précédents avec les réalisations ;- comparé le taux de croissance à l'infini retenu pour les flux projetés avec les analyses de marché et nos benchmarks internes ;- comparé le taux d'actualisation retenu (WACC) avec des sources externes ainsi qu'avec nos bases de données internes, avec l'appui de nos spécialistes en évaluation financière. <p>Enfin, nous avons obtenu et examiné les analyses de sensibilité effectuées par la Direction à une variation des principales hypothèses retenues et les avons comparées à nos propres simulations.</p>

Evaluation des titres de participation (paragraphe 7.2.2.4 Immobilisations financières du chapitre 7.2.2 Règles et méthodes comptables et note 7.2.12 Filiales et participations de l'annexe aux comptes annuels)

Point clé de l'audit	Notre approche d'audit
Au 31 décembre 2022, les titres de participation sont inscrits au bilan pour une valeur nette comptable de 54 M€, au regard d'un total du bilan de 250 M€. Ils sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition. A la clôture de chaque exercice, la Direction de la Société s'assure que la valeur comptable des titres de participation de chaque filiale n'est pas supérieure à la valeur de la Société, celle-ci correspondant, après déduction de l'endettement net financier, à la valeur d'utilité déterminée sur la base de la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés (« discounted cash flows » ou DCF), et ne présente ainsi pas de risque de perte de valeur. Les modalités des tests de dépréciation ainsi mis en œuvre, décrites dans les règles et méthodes comptables, intègrent une part importante d'estimations et d'hypothèses, portant notamment sur : - les prévisions de flux de trésorerie futurs établies sur la base des paramètres issus du processus budgétaire et prévisionnel, étendus sur un horizon de 5 ans, en fonction de taux de croissance et de rentabilité jugés raisonnables par la direction ; - le taux de croissance à l'infini retenu pour les projections de flux de trésorerie, unique pour l'intégralité des filiales ; - le taux d'actualisation (WACC) appliqué aux flux de trésorerie ainsi estimés, unique pour l'intégralité des filiales. Une variation de ces hypothèses est de nature à affecter de manière sensible la valeur d'utilité de ces titres de participation et à nécessiter la constatation d'une dépréciation.	Nous avons obtenu les tests de dépréciation mis en place par la Société et avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests. Nous avons effectué un examen critique de la méthodologie appliquée par la Société pour la valorisation des titres de participation de chaque filiale, avec l'appui de nos spécialistes en évaluation financière. Nous avons examiné le processus d'élaboration des prévisions budgétaires et d'approbation par la direction de la Société. Nous avons pris connaissance des hypothèses clés retenues et avons : - examiné la cohérence des projections de flux de trésorerie, par comparaison des prévisions d'activité et rentabilité soutenant la détermination des flux de trésorerie avec les réalisations passées et les estimations de la Direction dans le cadre du processus budgétaire ainsi que par confrontation des prévisions des exercices précédents avec les réalisations ; - comparé le taux de croissance à l'infini retenu pour les flux projetés avec les analyses de marché et nos benchmarks internes par filiale et zone géographique ; - comparé le taux d'actualisation retenu (WACC) avec des sources externes ainsi qu'avec nos bases de données internes par filiale et zone géographique, avec l'appui de nos spécialistes en évaluation financière ; - vérifié que la valeur résultant des prévisions de flux de trésorerie a été ajustée du montant de l'endettement net financier de la filiale considérée. Enfin, nous avons obtenu et examiné les analyses de sensibilité effectuées par la Direction à une variation des principales hypothèses retenues et les avons comparées à nos propres simulations.
Nous considérons l'évaluation des titres de participation comme un point clé de l'audit en raison : (i) de leur poids significatif dans les comptes annuels de la société (21% du total actif), (ii) des jugements et hypothèses nécessaires pour la détermination de leur valeur d'utilité, fondée sur des prévisions de flux de trésorerie actualisés.	

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L.22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-11 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du directeur général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés Commissaires aux Comptes de la société AUBAY par l'Assemblée générale du 8 juin 2004 pour le cabinet Constantin Associés et du 14 mai 2009 pour le cabinet BCRH & Associés

Au 31 décembre 2022, le cabinet Constantin Associés était dans sa dix-neuvième année de sa mission sans interruption et le cabinet BCRH & Associés dans sa quatorzième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de

cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris et Paris-La Défense, le 13 avril 2023

Les commissaires aux comptes

BCRH & Associés Constantin Associés

 Paul Gauteur Antoine Labarre

Paul GAUTEUR Antoine LABARRE



7. Comptes sociaux 2022 et annexes

Société anonyme au capital de 6.634.398 €
Siège social : 13 rue Louis Pasteur 92100 Boulogne Billancourt
391 504 693 RCS Nanterre - APE : 6202A
Exercice social : du 1^{er} janvier au 31 décembre

7.1. Etats financiers

7.1.1. Compte de résultat

Compte de résultat (en K€)	Note	2022	2021	2020
Produits d'exploitation	(7.2.3.1.1)	258 926	234 391	211 482
Charges d'exploitation	(7.2.3.1.2)	237 995	215 408	196 518
Résultat d'exploitation		20 931	18 982	14 964
Produits financiers		11 717	7 238	4 254
Charges financières		325	58	432
Résultat financier	(7.2.3.1.3)	11 392	7 180	3 822
Résultat courant avant impôts		32 323	26 163	18 786
Produits exceptionnels		157	45	846
Charges exceptionnelles		1 139	642	473
Résultat exceptionnel	(7.2.3.1.4)	(982)	(597)	373
Impôt sur les bénéfices	(7.2.3.1.5)	1 600	1 983	1 340
Participation des Salariés		2 048	1 894	980
Résultat net		27 693	21 690	16 839

7.1.2. Bilan

Bilan Actif (en K€)	Note	2022	2021	2020
		Net	Net	Net
Immobilisations incorporelles		51 530	51 630	51 425
Frais d'Etablissement		-	-	-
Concessions, brevets et droits similaires		378	478	272
Fonds commercial		51 152	51 152	51 153
Autres immobilisations incorporelles		-	-	-
Immobilisations corporelles		3 215	3 226	3 970
Constructions		-	-	-
Installations techniques, matériels		-	-	-
Autres immobilisations corporelles		3 163	3 211	3 641
Immobilisations en cours		52	15	329
Immobilisations financières		59 703	61 791	64 346
Participations		53 612	53 355	53 355
Créances rattachées à des participations		-	-	-
Actions propres		-	-	-
Prêts		5 483	7 843	10 208
Autres immobilisations financières		608	593	783
Actif immobilisé	(7.2.3.2.1.1)	114 448	116 646	119 741
Créances	(7.2.3.2.1.2)	64 038	61 078	63 819
Clients et comptes rattachés		51 061	47 106	43 877
Créances sur état		6 165	6 095	9 091
Autres créances		6 812	7 877	10 851
Trésorerie		69 782	49 749	29 571
Valeurs mobilières de placement		40 707	1 255	929
Disponibilités		29 075	48 494	28 642
Actif circulant		133 828	110 827	93 391
Compte de régularisation		1 515	1 871	1 200
Charges constatées d'avance	(7.2.3.2.1.3)	1 515	1 871	1 200
Total Actif		249 783	229 344	214 331

Bilan Passif (en K€)	Note	2022	2021	2020
Capitaux propres	(7.2.3.2.2.1)	171 046	160 055	147 216
Capital social		6 634	6 611	6 604
Primes d'émission		35 695	35 718	35 252
Réserve légale		701	701	701
Réserve réglementée				
Report à nouveau		99 601	94 613	86 625
Résultat de l'exercice		27 693	21 690	16 839
Provisions réglementées		722	722	722
Provisions pour risques et charges	(7.2.2.9)	439	468	1 251
Provisions pour charges		170	192	219
Provisions pour risques		269	275	1 032
Dettes	(7.2.3.2.2.2)	73 620	63 276	61 411
Emprunts obligataires convertibles		-	-	-
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit		16	1 529	4 693
Emprunts et dettes financières diverses		-	-	-
Emprunts et dettes associés		2 309	580	1 072
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		15 992	13 108	10 363
Dettes fiscales et sociales		46 148	45 943	42 129
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		0	0	0
Autres dettes		9 155	2 116	3 154
Comptes de régularisation		4 678	5 545	4 453
Total Passif		249 783	229 344	211 878

7.2. Annexes aux comptes sociaux

7.2.1. Faits marquants de l'exercice

Mai : Assemblée Générale Annuelle, Distribution d'un dividende de 1,10 €/action.

Novembre : Versement d'un acompte sur dividendes 2022 de 0,50 €/action.

Rachat de minoritaires, prise de participation ou cession d'entreprise, Fusions

Rachats/Prises de participation

Aubay S.A a procédé au rachat des 50% de capital qu'elle ne détenait pas encore dans sa filiale Quantic Conseil SAS en fin d'année 2022. Cette opération est intervenue pour un montant non significatif, correspondant à la quote part que représentaient ces 50% dans la situation nette de cette entreprise. Ce rachat minoritaire permettra début 2023 de procéder à une dissolution sans liquidation de cette structure au moyen d'une transmission universelle de patrimoine au profit de Aubay SA.

Cessions

Aucune opération de cession n'est intervenue durant l'exercice.

Fusions/scissions

Aucune opération de fusions, scissions n'est intervenu sur l'exercice 2022.

7.2.2. Règles et méthodes comptables

7.2.2.1. Principes comptables appliqués

Les comptes annuels de la société ont été établis conformément aux dispositions de la législation et aux pratiques généralement admises en France et en conformité du règlement ANC n°2016-07 du 4 novembre 2016, modifiant le règlement N°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

7.2.2.2. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition y compris les fonds de commerce.

En application des dispositions de l'article 214-3 du PCG, la Société a estimé que les fonds de commerce n'ont pas une durée de vie limitée.

A ce titre, ils ne sont pas amortis. Ils font l'objet de tests de valeur au minimum une fois par an, à la clôture de l'exercice.

Ce test de dépréciation consiste à comparer la valeur actuelle de l'ensemble des fonds de commerce à leur valeur nette comptable.

La valeur actuelle de l'ensemble des fonds de commerce de la société Aubay France correspond à la valeur d'utilité, déterminée sur la base de la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés (« discounted cash flows » ou DCF). Son évaluation est effectuée sur la base :

- de paramètres issus du processus budgétaire et prévisionnel, étendus sur un horizon de 5 ans, en fonction de taux de croissance et de rentabilité jugés raisonnables,
- d'un taux de croissance à l'infini qui a été fixé à 2,5% au 31 décembre 2022, sur la base de l'analyse de l'expérience passée et du potentiel de développement futur,
- d'un taux d'actualisation (WACC) appliqué aux flux de trésorerie projetés de 8,1 % au 31 décembre 2022. Ce taux résulte de l'analyse de sources d'informations externes, notamment d'un benchmark provenant de bureaux d'analystes financiers.

Toutefois, il est considéré que la valeur actuelle des fonds de commerce ne peut pas être inférieure à 0,6 fois le chiffre d'affaires de la France, sauf circonstance particulière.

Concernant les amortissements des autres immobilisations incorporelles, ils sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

<u>Licences et logiciels</u>	<u>1 à 3 ans</u>
------------------------------	------------------

7.2.2.3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

Agencements/installations	5 à 10 ans
Matériel informatique	3 ans
Mobilier et matériel de bureau	3 à 10 ans

7.2.2.4. Immobilisations financières

Les titres de participation figurent au bilan à leur coût d'acquisition. Le prix d'acquisition des titres tient compte du prix payé lors de l'acquisition mais aussi des éventuels compléments de prix variables définis dans les protocoles d'acquisition. Ces compléments de prix sont inscrits en dettes sur immobilisations.

Les titres de participation sont soumis à un test de valeur annuel, à la clôture de l'exercice.

Ce test de dépréciation consiste à comparer la valeur de la société à la valeur nette comptable des titres de participation.

La valeur de la société correspond à la valeur d'utilité déterminée sur la base de la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés (« discounted cash flows » ou DCF) ajustée du montant de l'endettement net de la filiale considérée. L'évaluation de la valeur d'utilité est effectuée sur la base :

- de paramètres issus du processus budgétaire et prévisionnel, étendus sur un horizon de 5 ans, en fonction de taux de croissance et de rentabilité jugés raisonnables,
 - d'un taux de croissance à l'infini qui a été fixé à 2,5% au 31 décembre 2022, sur la base de l'analyse de l'expérience passée et du potentiel de développement futur,
 - d'un taux d'actualisation (WACC) appliqué aux flux de trésorerie projetés de 8,1% au 31 décembre 2022. Ce taux résulte de l'analyse de sources d'informations externes, notamment d'un benchmark provenant de bureaux d'analystes financiers.
- Toutefois, il est considéré que la valorisation de la société ne peut pas être inférieure à 0,6 fois le chiffre d'affaires de la dernière année de la participation, sauf circonstance particulière.

Lorsqu'une perte de valeur est constatée, l'écart entre la valeur comptable de l'actif et la valeur de la société ainsi déterminée est comptabilisé en priorité en provision pour dépréciation des titres de participation.

7.2.2.5. Crédits

- (1) Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Elles sont appréciées individuellement et, le cas échéant, font l'objet d'une provision pour dépréciation pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.
- (2) Les créances impayées à l'échéance sont dépréciées dans les comptes sociaux selon la règle suivante :
 - a. Crédits échus depuis plus de 90 jours : 50%
 - b. Crédits échus depuis plus de 180 jours : 100%

En cas de dépassement des échéances, la direction financière peut décider de ne pas constater de provision, si elle obtient des informations ou des éléments permettant de s'assurer du recouvrement futur des créances concernées.

En outre, les grands comptes présentant des délais de règlement longs du fait des procédures administratives qui leur sont propres, sont exclus du solde des créances échues sauf s'il existe un litige connu.

7.2.2.6. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan à leur coût d'acquisition. Une provision est constituée lorsque la valeur d'inventaire est supérieure au cours de la date de clôture de l'exercice.

	Nombre
Titres affectés au contrat de liquidité classés en VMP	7 294
Titres affectés à l'annulation	6 270
Titres affectés à la couverture d'engagements stock-options/actions gratuites/croissance externe	828
TOTAL	14 392

7.2.2.7. Opérations en devises

Si de telles opérations ont lieu, les charges et produits sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les dettes, créances et disponibilités en devise figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devise à ce dernier cours est portée au bilan au poste « écarts de conversion ». Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risque de change.

Toutes les opérations principales (à l'exception du UK) ayant été réalisées dans la zone euros, il n'a pas été constaté d'écart de conversion significatifs.

7.2.2.8. Recherche et développement

Les frais de recherche et de développement des applications et des produits sont comptabilisés en charge au cours de l'exercice où ils sont encourus sauf lorsqu'ils remplissent un certain nombre de critères :

- le projet est clairement identifié et les coûts correspondants peuvent être évalués de façon fiable ;
- la faisabilité du projet est démontrée ;
- il existe un marché pour ces applications ou produits ;
- des avantages économiques futurs bénéficieront au groupe.

Si ces critères sont remplis, les frais de recherche et développement sont alors comptabilisés en immobilisations incorporelles.

7.2.2.9. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont constituées en conformité avec les dispositions du Comité de la Réglementation Comptable sur les passifs (CRC N°2000-06) applicables obligatoirement aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2002.

Ce règlement définit un passif comme un élément du patrimoine ayant une valeur négative pour l'entreprise, c'est-à-dire une obligation de l'entreprise à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Les provisions constituées au 31 décembre 2022 concernent :

- Litiges prud'homaux : 269 K€
- Provision Engagements de retraite : 170 K€

7.2.3. Examen des comptes

7.2.3.1. Notes explicatives sur le compte de résultat

7.2.3.1.1. Produits d'exploitation

Le chiffre d'affaires est principalement constitué des prestations d'assistance facturées aux filiales et des prestations effectuées pour le compte de clients. Les résultats sur les contrats au forfait s'échelonnant sur plusieurs exercices sont constatés selon la méthode à l'avancement.

Par ailleurs, si le coût de revient prévisionnel d'un contrat s'avère supérieur au chiffre d'affaires contractuel, une provision pour perte à terminaison est constatée lors de la clôture des comptes.

Le chiffre d'affaires se répartit de la façon suivante :

<i>(En K€)</i>	
Assistance filiale	113
Prestations et ventes de marchandises	257 503
Total	257 616

Les autres produits s'établissent à 1 311 K€ et concernent principalement des remboursements de sécurité sociale, prévoyance, de formation, d'aide à l'embauche d'handicapés et d'avantages en nature pour 560 K€, de reprise de provision pour 47 K€.

7.2.3.1.2. Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation s'élèvent à 237 995 K€ qui se ventilent de la manière suivante :

- Charges de personnel 178 422 K€
- Achats de marchandises 122 K€
- Autres achats et charges externes 51 813 K€
- Impôts et taxes 5 920 K€
- Dotations aux amortissements et provisions 1 280 K€
- Autres charges d'exploitation 437 K€

Effectifs moyens	2022	2021
Productifs	2 714	2 550
Administratifs et Commerciaux	247	175
Total	2 961	2 725

Les effectifs productifs comprennent le personnel sous-traitant.

7.2.3.1.3. Résultat financier

Les produits financiers correspondent principalement aux produits de cession des valeurs mobilières de placement 28 K€, aux intérêts sur les comptes courants du Groupe 193 K€, différence de change 19 K€. Par ailleurs, des dividendes ont été reçus pour un montant de 11 384 K€.

Les charges financières se composent principalement des intérêts financiers sur emprunts bancaires pour 4 K€ et des pertes de change pour 203 K€.

7.2.3.1.4. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est principalement composé :

- 383 K€ d'indemnités transactionnelles et de départ en retraite,
- d'honoraires exceptionnels d'études pour 580 K€,
- et de provision pour litige prud'homaux 84 K€.

7.2.3.1.5. Impôt sur les bénéfices

Aubay a comptabilisé un crédit impôt recherche de 2 598 K€ au titre de 2022.

Le montant de l'impôt sur les sociétés au taux de 25 % est de 4 198 K€, se décomposant en impôt sur le résultat courant pour 4 449 K€ et en impôt sur le résultat exceptionnel pour - 251 K€.

7.2.3.2. Notes explicatives sur le Bilan

7.2.3.2.1. Bilan actif

7.2.3.2.1.1. Actif immobilisé

L'actif immobilisé d'un montant brut de 124 610 K€ est constitué pour l'essentiel par les participations financières pour un montant de 53 612 K€ et de 51 153 K€ de fonds commerciaux issus des différentes fusions réalisées.

Le poste fonds de commerce se décompose pour l'essentiel en :

- Transmission universelle du patrimoine de la société GPP et Aubay Projipe respectivement au 1^{er} septembre et 1^{er} octobre 2007 pour 25 846 K€
- Transmission universelle du patrimoine de la société AIP (ex Kedros) au 31 décembre 2006 pour 1 263 K€
- Transmission universelle du patrimoine de la société AIM au 31 janvier 2008 pour 3 361 K€
- Transmission universelle du patrimoine de la société ADEX au 31 décembre 2011 et de la société ADEX Ingéniering au 31 décembre 2013 pour 2 404 K€
- Transmission universelle du patrimoine du Groupe AEDIAN au 31 décembre 2015 pour 8 980 K€
- Transmission universelle du patrimoine de la société QUANTIC au 01 avril 2020 pour 7 072 K€.
- Acquisition par la société Aubay Projipe d'un fonds de commerce à Nantes pour 740 K€.

Le montant des participations correspond au prix payé à leur date d'acquisition et des compléments de prix le cas échéant.

7.2.3.2.1.2. Crédances

Le poste créances est composé principalement par des créances clients pour 51 068 K€, des créances sur Etat pour 6 165 K€, et des autres créances pour 6 854 K€ qui sont principalement des avances en compte courant vers les filiales du groupe, et des remboursements de la sécurité sociale à recevoir.

Pour l'état des échéances des créances à la clôture de l'exercice, voir le tableau 7.2.7 de l'annexe.

7.2.3.2.1.3. Charges constatées d'avance

Cette rubrique ne contient que des charges ordinaires liées à l'exploitation normale de l'entreprise.

7.2.3.2.2. Bilan Passif

7.2.3.2.2.1. Capitaux propres

Variation des capitaux propres

(en K€)	Total	Capital	Prime d'émission	Réserve légale/PVLT	Report à nouveau	Résultat	Prov. Réglem.
31/12/21	160 055	6 611	35 718	701	94 613	21 690	722
Affectation résultat	-	-		-	21 690	(21 690)	-
Résultat de l'exercice	27 693	-	-	-	-	27 693	-
Augmentation de capital et dividendes	(16 702)	23	(23)	-	(16 702)	-	-
Provisions réglementées	-	-	-	-	-	-	-
31/12/22	171 046	6 634	35 695	701	99 601	27 693	722

7.2.3.2.2.2. Dettes

Etat des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

(en K€)	Montant brut	A 1 an au plus	Entre 1 et 5 ans	A plus de 5 ans
Etablissements de crédit	16	16	-	-
Dettes financières diverses	-	-	-	-
Fournisseurs	15 991	15 991	-	-
Dettes fiscales et sociales	46 148	46 148	-	-
Dettes associés	2 309	2 309	-	-
Dettes sur immobilisations	-	-	-	-
Autres dettes	9 155	9 155	-	-
Produits constatés d'avance	4 678	4 678	-	-
Total	78 298	78 298	-	-

Ventilation des emprunts et dettes auprès des établissements de crédit par nature de taux

En milliers d'euros	31/12/2022
Taux fixe	16
Taux variable	
TOTAL	16

7.2.3.2.2.2.1. Charges à payer et Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan

Produits à Recevoir : **11 594 K€**

- Crédances Clients et Comptes Rattachés : 11 195 K€
- Etat, Produits à Recevoir
- Fournisseurs, RRR à Obt. et Av. non reçus 46 K€
- Autres Crédances : 347 K€
- Intérêts courus à recevoir : 6 K€

Charges à Payer : **28 003 K€**

- Emprunt, Intérêts courus : 16 K€
- Dettes financières diverses : 0 K€
- Fournisseurs et Comptes Rattachés : 1 729 K€
- Clients et Comptes Rattachés : 2 728 K€
- Dettes, provision pour congés payés : 8 543 K€
- Frais de Personnel, Charges : 4 816 K€
- Frais de Personnel, Participation 2 056 K€
- Charges Sociales à Payer : 6 044 K€
- Impôts et Taxes à Payer : 1 930 K€
- Autres Dettes, Divers : 10 K€
- Provision Prêts 131 K€

7.2.3.2.2.2.2. Dettes représentées par des effets de commerce

Non applicable

7.2.3.2.2.2.3. Produits constatés d'avance

Cette rubrique ne contient que des produits ordinaires liés à l'exploitation normale de l'entreprise.

7.2.4. Etat de l'actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont les suivants

(en K€)	Valeur brute au début de l'exercice	Acquisitions, créances, apports et augmentations par virements de poste à poste	Diminutions par cessions à des tiers ou mises hors service	Valeur brute à la fin de l'exercice
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles	53 684	151	-	53 835
Immobilisations corporelles	10 458	1 075	594	10 939
Immobilisations financières	61 933	274	2 373	59 834
Total	126 075	1 500	2 967	124 608
Amortissements et provisions				
Immobilisations incorporelles	2 082	251	-	2 333
Immobilisations corporelles	7 233	1 031	538	7 726
Immobilisations financières	143	-	12	131
Total	9 458	1 282	550	10 190

7.2.5. Etat des amortissements

(en K€)	Amortissements début d'exercice	Apports	Augmentations dotation linéaire	Diminutions	Amortissements fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	2 055	-	251	-	2 306
Total	2 055	-	251	-	2 306
Immobilisations corporelles					
Constructions	-	-	-	-	-
Installations techniques, matériels	-	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	7 233	-	1 031	538	7 726
Total	7 233	-	1 031	538	7 726

7.2.6. Etat des provisions

(en K€)	Provisions début d'exercice	Apports/virements de poste à poste	Augmentation dotation linéaire	Diminutions	Provisions fin d'exercice
Immobilisations financières					
Participations	-	-	-	-	-
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-	-
Actions propres	-	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	143	-	-	12	131
Total	143	-	-	12	131
Actif circulant					
Créances clients	7	-	-	-	7
Autres créances	0	-	-	-	0
Valeurs mobilières de placement	0	-	42	-	42
Total	7	-	42	-	49

7.2.7. Etat des échéances des créances à la clôture de l'exercice

(en K€)	Montant net	A 1 an au plus	A plus d'un an
Autres immobilisations financières	608	113	495
Clients et comptes rattachés	51 061	51 061	-
Créances sur l'Etat	6 165	6 165	-
Comptes courants actif	6 408	6 408	-
Autres créances	404	404	-
Charges constatées d'avance	1 515	1 515	-
Total	66 161	65 666	495

7.2.8. Eléments relevant de plusieurs postes du bilan et du compte de résultat

Postes du Bilan (en K€)	Montant concernant les entreprises liées
Participations	53 612
Créances rattachées à des participations	6 408
Créances clients et comptes rattachés	330
Provisions sur participations	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	(266)
Prêt	4 641
Dettes liées à des participations	(2 309)
Autres dettes	-
Charges constatées d'avance	-
Produits constatés d'avance	-
Produits de participations	-

Postes du compte de résultat (en K€)	Montant concernant les entreprises liées
Ventes de services	507
Achats de services	(1 048)
Dividendes reçus	11 328
Intérêts facturés (Produits)	224
Intérêts facturés (charges)	(17)
Autres produits exceptionnels	-
Abandon de créance exceptionnel	-

7.2.9. Capital social

Date	Opération	Nombre d'actions créées (annulées)	Nominal	Prime ⁽¹⁾	Nominal cumulé	Nombre d'actions Cumulé
12/05/2020	Émission de 12 000 actions dans le cadre du plan d'attribution d'actions gratuites	12 000	6 000,00 €	0,00 €	6 602 648,00 €	13 205 296
16/09/2020	Émission de 3 000 actions dans le cadre du plan d'attribution d'actions gratuites	3 000	1 500,00 €	0,00 €	6 604 148,00 €	13 208 296
11/05/2021	Emission de 13 500 actions dans le cadre du plan d'attributions d'actions gratuites	13 500	6 750,00 €	0,00 €	6 610 898,00 €	13 221 791
10/05/2022	Emission de 47 000 actions dans le cadre du plan d'attributions d'actions gratuites	47 000	23 500,00 €	0,00 €	6 634 398,00 €	13 268 796

(1) Avant imputation, le cas échéant, des frais d'émission.

Utilisation des délégations de compétence consenties au Conseil et Capital autorisé non émis au 31 décembre 2022

Autorisations Financières au Conseil d'administration au 31 décembre 2022, Tableau Synthétique

Par nature des titres/type d'opérations	Montant maximal	Date d'autorisation	Durée de la délégation	Date d'expiration	Date d'utilisation	Objet de l'utilisation	Montant utilisé
Valeurs mobilières Simples	6.000.000 € de nominal						
Titres de créance	250.000.000 € de nominal	11-mai-21	26 mois	11-juil-23	-	-	-
Valeurs mobilières Simples	6.000.000 € de nominal	11-mai-21	26 mois	11-juil-23	-	-	-
Titres de créance	250.000.000 € de nominal	11-mai-21	26 mois	11-juil-23	-	-	-
Rémunération d'apport en nature	10% du capital social	11-mai-21	26 mois	11-juil-23	-	-	-
Placement privé	20 % du capital social	11-mai-21	26 mois	11-juil-23	-	-	-
Actions Gratuites	1% du capital social	11-mai-21	38 mois	11-juil-24			
Options de souscription (Stock-Options)	1% du capital social	11-mai-21	38 mois	11-juil-24	-	-	-
Augmentations de capital réservées aux salariés	1 % du capital social	11-mai-21	26 mois	11-juil-23	-	-	-

En cas d'émission de valeurs mobilières pour lesquelles le droit préférentiel de souscription est supprimé, le Conseil d'Administration a le pouvoir d'instituer un droit de priorité non négociable au profit des actionnaires.

L'ordonnance n°2014-863 du 31 juillet 2014 précise que sont de la compétence du Conseil, sauf si les statuts réservent ce pouvoir à l'assemblée (ordinaire) ou si cette dernière décide de l'exercer, les émissions d'obligations et titres participatifs donnant droit à l'attribution d'autres obligations ou titres participatifs ou encore à des titres de capital existants.

Capital potentiel : plan d'options de souscriptions d'actions et actions gratuites

Plan d'options de souscriptions d'actions

Aucun plan de souscription d'actions n'était en cours au 31 décembre 2022.

Actions gratuites

Usant des délégations qui lui ont été consenties l'Assemblée générale tenue en date du 10 mai 2016 et du 14 mai 2019, le Conseil a attribué des actions gratuites à différents salariés et mandataires sociaux du groupe.

Au 31 décembre 2022, les actions gratuites attribuées ou bien définitivement acquises sur 2022 étaient les suivantes :

ACTIONS GRATUITES

	Plan 20	Plan 21	Plan 22	Plan 23	Plan 24	Plan 25	Plan 26	Plan 27	Plan 28	Plan 29
Attributions	2020	2020	2020	2021	2021	2021	2022	2022	2022	2022
Date de l'Assemblée Générale	14-mai-19	14-mai-19	14-mai-19	14-mai-19	14-mai-19	14-mai-19	11-mai-21	11-mai-21	11-mai-21	11-mai-21
Date du Conseil d'Administration	29-janv-20	29-janv-20	29-janv-20	27-janv-21	27-janv-21	27-janv-21	25-janv-22	25-janv-22	25-janv-22	25-janv-22
Nombre total maximal d'actions attribuées	36 000	6 000	3 000	18 000	8 000	9 500	18 000	18 000	8 000	8 500
Nombre de personnes concernées (1)	6	1	2	6	1	6	6	6	1	6
Mandataires sociaux AUBAY S.A. (1)	5	0	0	5	0	0	5	5	0	0
10 premiers salariés AUBAY S.A. (1)	1	0	0	1	0	1	1	0	0	2
Date d'acquisition des actions et nombre maximal à attribuer	29-janv-22	36 000	29-janv-21	6 000	29-janv-22	3 000	27-janv-23	18 000	27-janv-22	8 000
	29-janv-22	29-janv-22	29-janv-23	27-janv-23	27-janv-22	27-janv-24	25-janv-25	18 000	25-janv-23	8 000
Date de disposition des actions										
Conditions d'acquisition	oui *	non	oui	oui *	non	oui	oui **	oui *	non	oui
Nombre total d'actions acquises à la clôture	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Nombre total maximal d'actions restant à acquérir à la clôture (sous réserve de satisfaction des conditions d'acquisition)	0	0	0	18 000	0	9 500	18 000	18 000	8 000	8 500

(1) À la date d'attribution

* Condition de présence sur 2 ans et de performance de l'action Aubay par rapport à l'indice StoxxEurope TMI Software & Computer Services, mesurée sur 2 années. Une sous performance prive le bénéficiaire de la totalité du programme d'actions gratuites

** Condition de présence sur 3 ans et de performance de l'action Aubay par rapport à l'indice StoxxEurope TMI Software & Computer Services, mesurée sur 3 années. Une sous performance prive le bénéficiaire de la totalité du programme d'actions gratuites

Le cumul des actions susceptibles d'être émises en exécution de ces attributions gratuites d'actions s'établit donc à 80 000, soit une dilution potentielle de 0,6 %.

Il n'existe pas d'autre forme de capital potentiel.

7.2.10. Rémunérations des Mandataires Sociaux

Les rémunérations totales versées par la société Aubay ou toutes autres sociétés du Groupe durant les trois derniers exercices sont :

TABLEAU SYNTHETIQUE DES REMUNERATIONS PERCUES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX DIRIGEANTS & NON-DIRIGEANTS

		2022	2021	2020			
	Note	montants attribués (conditionnels)	montants versés	montants attribués (conditionnels)	montants versés	montants attribués (conditionnels)	montants versés
1 Monsieur Christian Aubert, Président du Conseil							
Rémunération fixe			110 500 €		110 500 €		110 500 €
Rémunération variable pluriannuelle							
Rémunération allouée aux membres du Conseil			15 000 €		15 000 €		15 000 €
Avantages en nature							
Valorisation comptable des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	1						
TOTAL		- €	125 500 €	- €	125 500 €	- €	125 500 €
2 Monsieur Philippe Rabasse, Administrateur, Directeur Général							
Rémunération fixe			234 000 €		234 000 €		195 000 €
Rémunération variable pluriannuelle (plan cash reflet des plans d'AGA)	1	229 693 €	407 692 €	198 131 €	- €	137 538 €	- €
Rémunération allouée aux membres du Conseil			15 000 €		15 000 €		15 000 €
Rémunération variable annuelle		125 000 €					
Avantages en nature					100 000 €	100 000 €	
Prime exceptionnelle							
Valorisation comptable des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	1						
TOTAL		354 693 €	656 692 €	198 131 €	349 000 €	237 538 €	210 000 €
3 Madame Sophie Lazarevitch, Administrateur							
Rémunération fixe							
Rémunération variable annuelle							
Rémunération allouée aux membres du Conseil			15 000 €		15 000 €		15 000 €
Avantages en nature							
Valorisation comptable des actions de performance attribuées au cours de l'exercice							
TOTAL		- €	15 000 €	- €	15 000 €	- €	15 000 €
4 Monsieur Patrice Ferrari, Administrateur représentant les salariés (depuis le 22.06.2018)							
Rémunération fixe							
Rémunération variable annuelle							
Rémunération allouée aux membres du Conseil			- €		- €		- €
Avantages en nature							
Valorisation comptable des actions de performance attribuées au cours de l'exercice							
TOTAL		- €	- €		- €		- €
5 Madame Hélène Van Heems, Administrateur							
Rémunération fixe							
Rémunération variable annuelle							
Rémunération allouée aux membres du Conseil			15 000 €		15 000 €		15 000 €
Avantages en nature							
Valorisation comptable des actions de performance attribuées au cours de l'exercice							
TOTAL		- €	15 000 €	- €	15 000 €	- €	15 000 €
6 Monsieur Vincent Gauthier, Administrateur, Directeur Général Délégué							
Rémunération fixe			234 000 €		234 000 €		195 000 €
Rémunération variable annuelle		125 000 €					
Prime exceptionnelle					100 000 €	100 000 €	
Rémunération allouée aux membres du Conseil			15 000 €		15 000 €		15 000 €
Avantages en nature							
Valorisation comptable des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	1	137 825 €		59 194 €		86 900 €	
TOTAL		262 825 €	249 000 €	59 194 €	349 000 €	186 900 €	210 000 €
7 Monsieur Christophe Andrieux Directeur Général Délégué							
Rémunération fixe			234 000 €		234 000 €		195 000 €
Rémunération variable annuelle		140 000 €					
Prime exceptionnelle			15 000 €		115 000 €	100 000 €	15 000 €
Avantages en nature							
Valorisation comptable des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	1	137 825 €		59 194 €		86 900 €	
TOTAL		277 825 €	249 000 €	59 194 €	349 000 €	186 900 €	210 000 €
8 Monsieur David Fuks, Directeur Général Délégué							
Rémunération fixe			234 000 €		234 000 €		195 000 €
Rémunération variable annuelle		140 000 €					
Prime exceptionnelle			15 000 €		115 000 €	100 000 €	15 000 €
Avantages en nature							
Valorisation comptable des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	1	137 825 €		59 194 €		86 900 €	
TOTAL		277 825 €	249 000 €	59 194 €	349 000 €	186 900 €	210 000 €
9 Monsieur Philippe Cornette, Directeur Général Délégué							
Rémunération fixe			234 000 €		234 000 €		195 000 €
Rémunération variable annuelle		140 000 €					
Prime exceptionnelle			15 000 €		115 000 €	100 000 €	15 000 €
Avantages en nature	3		10 221 €		8 800 €		8 800 €
Valorisation comptable des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	1	137 825 €		59 194 €		86 900 €	
TOTAL		277 825 €	259 221 €	59 194 €	357 800 €	186 900 €	218 800 €
10 Monsieur Paolo Riccardi, Directeur Général Délégué							
Rémunération fixe			234 000 €		234 000 €		195 000 €
Rémunération variable annuelle		140 000 €					
Prime exceptionnelle			15 000 €		115 000 €	100 000 €	15 000 €
Avantages en nature							
Valorisation comptable des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	1	137 825 €		59 194 €		86 900 €	
TOTAL		277 825 €	249 000 €	59 194 €	349 000 €	186 900 €	210 000 €
		Attribué (acquisition conditionnelle)	Versé	Attribué (acquisition conditionnelle)	Versé	Attribué (acquisition conditionnelle)	Versé
		1 728 818 €	2 067 413 €	494 101 €	2 258 300 €	1 172 038 €	1 424 300 €
1	"montants attribués" = valorisation comptable totale projetée						
	l'acquisition ou le versement définitif des montants variables annuels et pluriannuels cash ou titres (AGO) est soumis :						
2	* à l'atteinte des critères de performance externes et/ou internes						
	* à la présence du bénéficiaire à la date d'acquisition						
	ou à l'approbation de l'AGO pour les primes exceptionnelles						
3	L'avantage en nature valorisé pour M. Cornette correspond à un véhicule de fonction						

7.2.11. Engagements hors bilan

Retraite :

Aucune provision n'a été constituée en matière de pension et de retraite dans les comptes annuels de Aubay au titre des engagements vis-à-vis des salariés Aubay. En revanche, suite à l'intégration de la filiale Aedian au 31 décembre 2015, une provision pour engagement de retraite est constatée dans les comptes Aubay (reprise d'un passif existant à la date de fusion) et s'élève à 170 K€ au 31 décembre 2022. L'estimation des engagements de retraite dus aux salariés s'élève au 31 décembre 2022 à 3 947 K€ contre 3 994 K€ à fin 2021.

L'engagement a été évalué par la société conformément à la recommandation 2003-R.01 du CNCC relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires (ce texte étant la transposition au droit comptable français de la norme IAS 19 sur les avantages versés au personnel) suivant la méthode actuarielle des unités de crédit projetées. La décision de l'IFRS IC de mai 2021, clarifiant la façon dont sont calculés et comptabilisés les engagements relatifs à certains régimes à prestations définies comportant une obligation de présence au moment du départ en retraite et un plafonnement des droits à partir d'un certain nombre d'années d'ancienneté, est sans impact sur l'évaluation des engagements de retraite de la société Aubay.

Ces calculs retiennent comme principales hypothèses une date de retraite fixée à 67 ans et un départ volontaire à l'initiative du salarié.

Les calculs intègrent également :

- un taux d'actualisation financière de 3,77% (taux iBoxx Corporate AA 10+),
- un taux moyen d'augmentation des salaires fixé à 2%.

Evaluation du rachat des intérêts minoritaires des filiales :

Il n'y a plus aucun engagement de rachat de titres consenti par Aubay SA envers des minoritaires.

Cautions, avals et garanties donnés :

En K€	2022	2021
Cautions de contre-garanties sur marchés	-	-
Engagements Véhicules et Copieurs	1 059	1 005
Nantissements hypothèques et sûretés réelles	-	-
Avals, Cautions et garanties données	3 000	3 800
Autres engagements donnés	-	-
Total	4 059	4 805

Il n'existe pas, à la connaissance de la Direction de la Société, d'autre engagement hors bilan significatif susceptible de modifier les comptes présentés.

7.2.12. Filiales et participations

7.2.12.1. Filiales (en milliers de euros)

Sociétés	Capital	Capitaux propres avant affectation	Quote-part (%)	Valeur nette comptable	Prêts et avances consentis	Montant des cautions et avals	CA HT du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
Aubay Luxembourg (L)	850	4 233	100%	13 566	(420)	-	19 719	1 126	1 300
Aubay Spain (E)	8 296	14 383	100%	20 564	(36)	3 000	47 998	2 215	2 000
Aubay Italy (I)	5 000	48 801	100%	12 973	11 005	-	116 754	5 720	-
Promotic Belgique (B)	100	799	100%	2 715	(191)	-	3 050	164	60
Aubay Portugal(P)	2 800	3 360	100%	2 800	(1 662)	-	63 742	9 680	7 445
-Aubay Uk(GB)	1	885	100%	1	38	-	6 237	702	479
Quantic Conseil	30	296	100 %	273	-	-	702	207	44

Liste des Succursales du groupe

Belgique	Adresse
Succursale de Aubay (Luxembourg) S.A	Boulevard Paepsem, Paepsemlaan 11/B B 1070 Bruxelles

7.2.12.2. Renseignements globaux

(en milliers d'euros)	Filiales françaises	Filiales étrangères
Valeur nette comptable	994	52 618
Prêts et avances consentis	-	8 733
Cautions et avals donnés	-	3 000
Dividendes encaissés	-	-

7.3. Evénements postérieurs à la clôture

Néant.